

est le chef élu du gouvernement du Canada à cette époque, devra assumer de très lourdes responsabilités au cours des prochains mois. Dans l'exercice de ses responsabilités, il pourra compter sur l'appui de nous tous, sans distinction de parti. Nous espérons tous que les délibérations qui auront lieu, permettront la réalisation de tous nos espoirs.

Peu importe les paroles prononcées dans la chaleur de la discussion, je désire assurer au premier ministre que j'ai une confiance sans borne dans son courage personnel et dans son désir de s'acquitter de toutes les obligations que lui imposent ses hautes fonctions. Qu'on me permette de mentionner (et ici, j'exprime sans doute l'avis de toute la députation) qu'au cours des prochains mois, lorsque le premier ministre sera invité à représenter notre pays en des circonstances particulièrement graves, que nous lui souhaitons tous la santé et la force pour mener à bien ses importantes fonctions. A l'aurore de la quatre-vingt-cinquième année de notre nation encore jeune, peut-on nous adresser de meilleur souhait de bonne fête que d'exprimer le désir qu'au cours des délibérations futures, on pose les assises d'une paix durable, le seul motif du rôle important que notre pays s'appête à jouer?

M. Angus MacInnis (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, autant que je me rappelle, et ma mémoire se reporte assez loin en arrière, l'ajournement de la Chambre pour une longue période comme c'est le cas maintenant a rarement donné lieu à des discours semblables à ceux que nous avons entendus ce soir. Vu la teneur de ces discours ce serait, je crois, une bonne habitude à prendre. Le premier ministre (M. St-Laurent) et le chef de l'opposition (M. Drew) ont parlé de la guerre de Corée. Ils ont formulé l'espoir que les négociations engagées en vue d'une cessation des hostilités amèneront un règlement pacifique du conflit. C'est l'espoir fervent non seulement des membres de la Chambre, de la population du pays mais du monde entier. Rien ne peut être aussi souhaitable que la paix.

Le premier ministre nous a souhaité de bonnes vacances. Ce ne sont peut-être pas les mots qu'il a employés. Comme il est celui qui doit forcément assumer la plus lourde part des travaux de la session je veux croire qu'il trouvera le temps de se reposer afin qu'il nous revienne en octobre frais et dispos et prêt à faire face à l'avenir.

Le très hon. M. St-Laurent: J'espère que nous aurons tous un peu de temps pour nous délasser et je remercie le chef de l'opposition (M. Drew) et l'honorable représentant de Vancouver-Est (M. MacInnis) de leurs bonnes paroles. Je tiens à dire au chef de l'opposition que je suis très heureux d'accepter ses paroles dans l'esprit où il les a prononcées.

J'ajoute simplement que, si nous n'étions pas un peu impétueux de temps à autre, nous ne posséderions peut-être pas les autres qualités dont nous avons besoin pour nous acquitter de nos responsabilités. L'addition d'un peu de piquant aux délibérations de la Chambre n'est pas de nature, je crois, à causer un tort irréparable aux traditions des institutions parlementaires, car ce sont, comme toute, des institutions qui doivent être utilisées et dirigées par des êtres humains, et il n'est peut-être pas mauvais que nous laissions voir, à l'occasion, les traits naturels du genre humain.

M. l'Orateur: Qu'on me permette de transmettre au premier ministre, au nom de tous les membres de la Chambre, les bons souhaits que lui ont exprimés le chef de l'opposition et le député de Vancouver-Est. Je le remercie de ses remarques flatteuses à mon endroit et je tiens surtout à exprimer mes remerciements au chef de l'opposition. Les jours que nous avons vécus ont été remplis de difficultés pour les chefs de groupe à la Chambre. On conviendra qu'il faut beaucoup de courage pour parler comme l'a fait le chef de l'opposition ce soir. Il dit qu'il regrette de m'avoir rendu la tâche plus difficile. Je lui assure qu'il ne me l'a pas rendue plus difficile mais qu'il l'a simplement rendue plus intéressante qu'elle ne l'eût été autrement.

La motion est adoptée et la Chambre s'ajourne à 7 heures et 40 minutes du soir jusqu'au mardi 9 octobre, à 11 heures du matin, en conformité des dispositions de l'ordre spécial adopté le mercredi 27 juin 1951.)

Les crédits suivants ont été adoptés en comité des subsides:

Les crédits suivants ont été adoptés en comité des subsides:

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

818. Administration—Crédit supplémentaire, \$37,000.

819. Commission canadienne des pensions—Frais d'administration—Crédit supplémentaire, \$47,000. Pensions et autres indemnités —

820. Pensions pour invalidité et décès, y compris les pensions accordées sous l'autorité de l'arrêté en conseil C. P. 45/8848 du 22 novembre 1944, ordonnance sur l'indemnisation des employés civils (Guerre) de l'État, sous réserve de la Loi des pensions—Crédit supplémentaire, \$1,570,000.

821. Caisse de secours (allocations aux anciens combattants)—Crédit supplémentaire, \$100,000.

822. Aide financière devant être accordée, après le 31 mai 1951, en conformité des règlements que le gouverneur en conseil édictera, aux anciens combattants inemployables qui touchent une pension en vertu de la Loi des pensions, par suite d'une invalidité qui contribue à les rendre inemployables, aide devant être exempte de l'impôt sur le revenu aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu, \$2,000,000.

Établissement de soldats et Loi sur les terres destinées aux anciens combattants—